

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP.^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP.^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à						
				LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.		6 h. 35 ^m matin.		8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.		12 h. 55 ^m soir.		2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.
10 h. 47 ^m »		5 h. 45 ^m »		7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »	—	4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	2 h. 30 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, le 7 Novembre.

Les députés sont presque tous rentrés à Paris. Aussi le Palais-Bourbon était-il, lundi, assez animé. On constatait avec peine que la conciliation tant prêchée par certains journaux était loin d'avoir fait des progrès, les opportunistes ne voulant point faire, de leur côté, des concessions au groupe libéral du Parlement.

La session qui va s'ouvrir semble donc devoir être des plus mouvementées et des plus chargées.

Au début, après le tirage du bureau, quand la Chambre fixera son ordre du jour, M. Duclerc, président du Conseil, doit demander la priorité pour les interpellations que l'on annonce de tous côtés.

Cependant, il est probable que toutes ces interpellations se réuniront en un grand débat sur la politique générale du Cabinet, chose qui permettra aux différents groupes de se compter et de se reconstituer.

Aussitôt après, la Chambre s'occupera du budget de 1883 qui, sans doute, occupera une grande partie de la session. Il faudra se dépêcher si l'on ne veut pas avoir recours au détestable système des douzièmes provisoires.

On n'a pas oublié que la Chambre avait procédé avant la chute du cabinet de M. de Freycinet, à la discussion générale du budget. Elle avait, en outre, discuté et voté les budgets des ministères des finances et des colonies. Il lui reste à voter les budgets de tous les autres ministères ainsi que le budget des recettes.

Sur les budgets particuliers des ministères, il n'y aura pas de grand débat, mais on prévoit une longue et vive discussion sur le budget des cultes dont un grand nombre d'amendements demandent la suppression.

Le budget des recettes ne prendra pas cette année de longs développements. La seule question qu'il provoque d'habitude est celle des dégrèvements ; mais la situation du Trésor ne permet guère, on le sait, d'opérer cette fois des suppressions ou des réductions de taxes.

Une fois le budget voté à la Chambre, il restera à obtenir le vote du Sénat. Afin de mettre le Sénat en état de discuter le plus promptement possible, la Commission des finances du Luxembourg se réunira tous les jours dès la rentrée, et examinera les budgets des ministères au fur et à mesure qu'ils seront votés par la Chambre. De la sorte, quelques jours après que la discussion sera terminée au Palais-Bourbon, le rapport de la Commission des finances pourra être déposé sur le bureau du Sénat.

La Chambre a encore beaucoup d'autres propositions que nous avons énumérées il y a peu de temps ; et en résumé elle a de sérieux éléments de travail, si elle ne perd pas son temps à des interpellations oiseuses et d'aucun intérêt pour le public sérieux.

Revue des Journaux

Le *Voltaire*, profitant du Jour des Morts, écrit cette prédiction lugubre :

« Ils n'ont jamais vu de désespérés, ceux qui

tation en regardant cette fois le jeune homme avec frayeur et surprise.

— Mais l'uniforme que vous tenez là n'est point celui d'un simple dragon, mais celui d'un capitaine!

Un cri d'horreur fut la seule réponse de Wenz.

— Toutes ces garnitures de l'uniforme, poursuivit Hubert, indiquent de la façon la moins douteuse un officier. Cela prouve...

— Cela prouve tout bonnement que cet uniforme n'est point celui de la victime, interrompit Wenz.

— Vous vous trompez! Voyez donc ce trou qui se trouve là sur le côté. Il est presque rond et les bords en sont noirs et comme brûlés. Cela n'a pu être produit que par un coup de feu. Le meurtrier a laissé passer sa victime et l'a frappée par derrière comme un lâche et un infâme. N'est-ce point cela... Monsieur de Beuren?

L'autre ne fit d'abord aucune réponse à cette question si pressante.

Il parut frappé comme d'un coup de foudre, un tremblement convulsif agita tous ses membres, et comme s'il eût couru risque d'être suffoqué, il poussa un long et profond soupir saccadé.

Mais alors, la force du désespoir dut subitement s'emparer de lui, car il se redressa soudain et lançant au jeune homme un regard plein de colère!

— Au diable la vieille histoire! je ne veux plus en entendre parler.

— Un juge suprême jugera ce sanglant for-

s'imaginent que nous sommes heureux. En ce siècle d'avortements, d'espoirs ravalés, de rêves exterminés, d'efforts stériles, il n'est d'heureux que les trépassés.

» Utopistes du bien, déments de toutes les saintes folies, chevaucheurs de chimères roses, gobeurs, jobards de boniments, amoureux effrénés de la justice, Roméo sans Juliettes, enfants et morveux du siècle il n'est bon que de tirer des grègues et de se carapacer le plus tôt possible ; attendu que ceux qui seront sous le préséda fleuri auront le particulier avantage de n'être pas écrasés par le plus effrayant éboulement d'édifice social dont la poussière ait voilé le soleil.

» Nous sommes nés trop tard dans un siècle trop vieux, ou nous sommes nés trop vieux dans un siècle trop tard. Je n'ai pas bonne idée du petit craquement qu'on entend, la nuit, dans les charpentes. Tout y passera, excepté les cimetières, où l'on sera couché plus profondément, avec dessus, comme dirait Goncourt, une bonne couverture de décombres. »

Le *Temps* dit que, dans les circonstances actuelles, l'opinion publique se demande si la République est capable de donner un gouvernement à la France et de gérer ses intérêts.

Le pays attend, avant toute chose, que la Chambre réponde à cette question dans la session qui va s'ouvrir prochainement.

Le *Journal des Débats* défend la bourgeoisie contre les attaques des anarchistes, dont il ne comprend véritablement pas l'acharnement.

La bourgeoisie a excité de tout temps bien des railleries et des colères, dit-il. Seulement, c'était autrefois la noblesse et l'église. Il y a plus que de l'ingratitude à leur succéder, sans compter que l'ironie des grands était légère comme eux, tandis que les injures d'aujourd'hui se sentent trop de la brutalité des bouches d'où elles sortent.

La *Paix* voit avec plaisir la République se ranger de son avis et accepter un programme moyen et transactionnel auquel, dit-elle, le ministère Duclerc suffira.

Elle pense en outre que nous en avons fini, pour quelques temps, avec les compétitions personnelles.

Le *Soleil* critique le gouvernement fort, rêvé

fait... et bientôt peut-être nous serons devant lui, dit Hubert d'une voix profondément émue.

L'autre ne parut point entendre ces mots et reprit d'un ton sec :

— Avez-vous trouvé l'issue ?

— Non.

— Vous auriez dû travailler avec plus de zèle sans vous occuper d'autre chose. Nous ne pouvons cependant rester ici et mourir de faim! Ce sera sans doute là notre sort à tous deux! Impossible!... Laissez-nous regarder où vous avez travaillé.

— Prenez la lanterne et visitez le trou que j'ai fait, il est là...

En disant ces mots il indiqua l'emplacement entamé.

L'autre saisit la lanterne et se dirigea vers l'endroit indiqué.

Sa force d'autrefois comme aussi sa sauvagerie semblaient revenir dans ce moment décisif.

Mais ce n'était qu'une dernière étincelle qui devait bientôt être suivie de découragement et d'abattement.

Hubert suivit lentement son compagnon.

Celui-ci était arrivé au trou pratiqué par Hubert et l'éclaira de la lanterne qu'il tenait à la main.

— Damnation! s'écria-t-il. L'ouverture serait assez grande pour nous laisser passer, mais la peine a été inutile. De ce côté, il n'y a point d'issue possible. Il faut essayer de sortir par le côté opposé, venez, et mettons-nous à l'œuvre. Il reprit la lanterne et marcha dans le sens

par l'opportunisme qui, selon lui, voudrait l'asservissement du clergé, l'ajournement de toute décentralisation administrative même restreinte, l'emprunt à jet continu, et qui aurait une tendance belliqueuse prononcée.

— Le *Soleil* déclare que le vice de la situation est dans le régime actuel, dans sa forme constitutive qui n'est ni le pouvoir parlementaire, ni le pouvoir personnel. Nous tomberons de plus en plus dans l'anarchie des pouvoirs publics, dit-il, et l'anarchie des pouvoirs publics est le prélude de l'anarchie dans le pays. Nous y marchons.

La *Justice* accuse la République de demander à la Chambre de se déclarer incapable afin que le pays demande la dissolution.

La République française s'élève contre les réunions publiques telles qu'elles existent maintenant, et dit qu'on ne fera quelque chose de pratique, d'utile et de sensé qu'en remplaçant le chaos de la réunion publique actuelle par le club. En conséquence, elle prie les Chambres de nous rendre les clubs.

— La République française estime que l'heure est venue pour cette Chambre de se mettre résolument à la tâche que le pays lui a donnée de nous faire un gouvernement réformateur. Il nous faut, dit-elle, un gouvernement qui ait l'autorité nécessaire pour imposer le respect de nos institutions à tous ceux qui se font un jeu de les braver.

— La République française déclare que la France ne saurait négocier avec l'Angleterre en prenant pour point de départ la renonciation de ses intérêts en Egypte.

L'Événement croit que ce qui rend si difficile la situation présente, c'est la confusion des idées et des hommes. Il importe, dit-il, à l'avenir de la République que les partis se classent, sinon, gare à la dissolution.

Le Parlement qui donne l'analyse du projet Devès sur la magistrature, croit que le garde des sceaux serait résolu à poser la question de cabinet sur les deux points suivants : La nécessité de modifier le *statu quo* et l'impossibilité d'adopter l'élection comme mode de recrutement de la magistrature.

de la longueur du caveau.

En passant devant l'endroit où ils s'étaient assis quelque instants auparavant, Hubert prit silencieusement la pioche, l'autre la pelle, et ils continuèrent leur chemin.

Arrivés à l'endroit où l'effondrement s'était produit, Hubert s'écria :

— A la grâce de Dieu! Faisons encore un effort.

Et avec un nouveau courage il frappa ce tas de pierres de coups répétés, tandis que son compagnon écartait les débris à l'aide de sa pelle.

Les deux hommes travaillèrent un moment en silence, mais bientôt Hubert entendit derrière lui une voix éteinte qui s'écriait :

— Je n'en puis plus!... J'ai soif!...

Le jeune homme se retourna : il vit son compagnon qui pouvait à peine encore se tenir debout.

Appuyé sur sa pelle, il semblait à tout moment devoir se briser ; la force factice et fébrile qu'il avait un moment montrée avait disparu, et avec la lassitude, une vague et terrible angoisse s'empara de lui.

Il se rendait compte de l'horrible situation dans laquelle ils se trouvaient, et il vit que tous leurs efforts pour en sortir seraient vains.

— Mangez votre pain, lui dit Hubert en s'arrêtant également un moment pour essuyer la sueur qui ruisselait alors de ses joues.

(A suivre)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT (125) du 7 Novembre 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Mais il n'en était point ainsi, car à peine le jeune homme eut-il étendu la main vers l'uniforme afin de l'examiner à la lueur de la lanterne, que l'autre, subitement et violemment arraché à sa prostration, fit un mouvement pour le tirer à lui.

Hubert le laissa faire. Il en avait assez vu pour s'être assuré que ses précédentes suppositions ne l'avaient point trompé et que cet uniforme était bien réellement celui de la victime.

Il regarda longtemps et sévèrement l'homme assis devant lui, puis il dit avec un accent solennel :

— Ce pourrait bien être là l'uniforme de la victime!

L'autre eut un frisson! Il garda un moment le silence, puis il répondit à mi-voix :

— C'est bien possible!

— N'a-t-on pas dit que la victime était un simple dragon du régiment du capitaine de Beuren!

— Sans doute! répondit l'autre avec précipi-

Informations

M. le président de la République a reçu, dimanche, à deux heures et demie, M. de Rende, nonce apostolique, qui lui a présenté ses lettres de créance comme représentant du Saint-Siège près du gouvernement français.

Voici quelques passages des discours qui ont été échangés entre M. le président de la République et le nouveau nonce.

Mgr de Rende a dit :

.... Voulant témoigner le prix qu'il attache aux relations cordiales avec le gouvernement français, le saint-père m'a ordonné de venir sans délai occuper la place que mon illustre prédécesseur vient de quitter. Il m'a aussi chargé de recommander à votre patriotisme, monsieur le président, ces mêmes intérêts religieux, dont la connexion intime avec le bien-être de la nation ne peut échapper à votre perspicacité sage et impartiale.

M. le président de la République a répondu :

Monsieur le nonce apostolique, Je suis très touché des sentiments de prédilection pour la France et des vœux pour sa prospérité que vous exprimez au nom du souverain pontife. Je vous prie de transmettre à Sa Sainteté l'expression de ma gratitude.

Soyez assuré, monsieur le nonce apostolique, que la protection due à la religion et l'affermissement des excellentes relations que nous entretenons avec le Saint-siège, seront l'objet de notre constante sollicitude.

Je vous remercie de votre témoignage personnel de sympathie pour la France. Elle sera heureuse de vous offrir, en retour, une cordiale hospitalité, et vous trouverez auprès de son gouvernement tout l'appui et toute la confiance que vous pouvez désirer.

Le conseil des ministres s'est occupée, du projet de M. Devès sur la réforme judiciaire.

Sans qu'il y ait eu de décision formelle, il a accepté le principe du projet qui n'admet pas l'élection et qui consiste à opérer immédiatement, dans l'espace de trois mois, la réforme du personnel au moyen de l'augmentation des traitements et de la diminution des sièges, en réservant toutefois, les points qui touchent aux questions de compétence et d'attributions.

Il ne sera supprimé ni cours, ni tribunaux. Le nombre des conseillers de cour d'appel sera réduit de 160, et celui des juges des tribunaux de première instance sera réduit de 230. Le total des sièges supprimés sera donc de 330. Ces sièges seront désignés dans des tableaux annexés au projet.

Le parlement aura à se prononcer sur le nombre des chambres qu'il y aura lieu de supprimer dans chaque cour.

M. le Ministre de l'instruction publique dans une circulaire qu'il vient d'adresser aux recteurs étudie la constitution des écoles de plein exercice de médecine et de pharmacie et des écoles préparatoires et constate qu'elle a donné lieu à un grand nombre de vœux ayant pour objet des modifications dans le régime de ces établissements.

Il y a lieu, dit le Ministre, de procéder à une enquête d'ensemble et d'appeler à délibérer sur cette question outre, les écoles et les facultés, les conseils académiques.

Si nous ne devons pas, dit plus loin la circulaire ministérielle, encourager les écoles qui donnent un enseignement médiocre et ne sauraient être améliorées, un intérêt général d'un ordre élevé nous engage à tout faire pour concourir à la décentralisation scientifique et multiplier les centres de sérieuses études.

Suivent un grand nombre de questions sur la situation matérielle des écoles et sur le nombre d'élèves qu'elles reçoivent, sur les modifications à apporter à la réglementation actuelle, sur le recrutement des suppléants etc.

Tous ces renseignements seront donnés dans l'enquête, afin de permettre au conseil supérieur de se faire une idée précise de l'état des écoles.

Nous devons constater le débet de M. Oustry à la préfecture de la Seine.

A l'ouverture de la séance du conseil municipal, le président du conseil a donné lecture d'une dépêche télégraphique que venait de lui adresser le successeur de M. Floquet. M. Oustry

prévenait tout simplement le conseil que ses occupations ne lui permettait pas d'assister pendant quelques jours aux séances et il pria MM. les membres du conseil d'ajourner toute délibération qui exigerait la présence.

Neuf généraux de division sont appelés à passer au cadre de réserve dans le courant de l'année 1883.

Ce sont les généraux Osmond, Montaudon, Renson, de Verneville, Faidherbe, Teissier, Léau, Bocher, Grouvel.

Vingt-quatre généraux de brigade et cinq officiers généraux de la marine, au nombre desquels Mgr le prince de Joinville, passeraient également au cadre de réserve.

L'indemnité du Deux-Décembre.

L'exemple patriotique de désintéressement donné par M. Martin Nadaud commence à porter ses fruits. Nous apprenons que M. Oudet, sénateur, titulaire d'une pension de 100 fr. par an, comme victime du coup d'Etat, vient d'adresser au préfet du Doubs une lettre dans laquelle il l'informe de son intention de verser chaque année le montant de sa pension à la Caisse départementale des écoles.

Nous adressons toutes nos félicitations à M. Oudet.

Il faut espérer que les hauts fonctionnaires auxquels l'Etat accorde des traitements de 20 à 30.000 fr. et qui ont reçu des pensions de la commission, ne voudront pas faire moins que l'honorable député de la Creuse et l'honorable sénateur du Doubs.

LE CANAL DE SUEZ.

Dans la séance de la Chambre des communes d'hier soir, M. C. Palmer a annoncé que lundi il demandera au chef du cabinet si le gouvernement compte profiter de la situation actuelle en Egypte pour obtenir, dans l'intérêt du commerce et de la navigation de la Grande-Bretagne, une part plus considérable dans le contrôle du canal de Suez, principalement en ce qui concerne la suppression des formalités vexatoires et la révision périodique des droits de passage.

Le prochain mouvement préfectoral sera, paraît-il plus important qu'on ne croyait d'abord, assure le *Voltaire*.

Il portera sur une dizaine de préfectures, dont deux de 1^{re} classe, la Somme et la Loire. Il comprendra, en outre, un nombre assez considérable de secrétaires généraux de sous-préfets et de conseillers de préfecture.

Le préfet de police vient de demander au Conseil municipal le crédit nécessaire pour augmenter de 300 hommes, l'effectif des gardiens de la paix.

Cette proposition a été renvoyée à la commission du budget qui la soumettra au Conseil.

Les belges ne veulent décidément pas entendre parler Louise Michel.

Le gouvernement vient d'interdire, à cette grande demoiselle, la continuation de ses conférences publiques.

INCENDIE EN RUSSIE.

Un terrible incendie a éclaté vendredi soir à Uleaborg. Vingt-quatre maisons étaient déjà détruites au moment où la dépêche a été expédiée. Les pertes sont immenses.

Marseille, 4 novembre.

Parmi les individus arrêtés pour avoir affiché des placards séditieux sur les murs de la ville on compte un nommé Morin, âgé de vingt ans, marchand ambulancier de cocos.

On raconte que cet anarchiste avait, au commencement de l'année, été incarcéré provisoirement à Milan, sous l'inculpation d'avoir tramé un complot contre le roi Humbert.

Une perquisition opérée à son domicile a fait découvrir certains documents permettant de retrouver la trace des autres complices.

Un nommé Pons, Lucien, 22 ans, cordonnier, a été écroué pour le même motif.

La police est sur la piste des nouveaux inculpés.

Qui paye les grèves ?

Ce qui a amené la réconciliation entre les ouvriers du Meuble et les patrons, c'est qu'ils ont acquis la certitude les uns et les autres que l'argent fourni aux grévistes provenait des concurrences étrangères intéressées.

Les bailleurs de fonds étaient disposés à entretenir la grève pendant trois mois s'il le fallait.

On a remarqué que pendant la grève l'importation des meubles d'Allemagne et d'Autriche avait augmenté dans des proportions considérables, ce qui le prouve c'est que le meuble, à Paris, après avoir subi une dépréciation de 2 à 5 0/0, est tombé depuis la grève, à 30 0/0.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Mort de M. Roques, Sénateur.

M. Roques, sénateur du Lot, est mort, hier, à 3 heures de relevée. Il a succombé, à l'âge de 77 ans, à une affection du cœur.

Point n'est besoin de faire une longue biographie de l'honorable sénateur, dont la majeure partie de l'existence s'est écoulée au milieu de ses concitoyens.

M. Roques était un des plus anciens et des plus éminents représentants du parti libéral. Il appartenait à cette école politique qui a toujours su concilier l'ordre avec la liberté sage et progressive.

Mêlé depuis 1830 à la vie publique, nous l'avons vu pendant de longues années occuper une place importante au sein du Conseil général et présider ensuite, on sait avec quelle compétence des affaires départementales, les délibérations de cette assemblée. Enfin, en 1879 M. Roques était porté au Sénat par la confiance de ses concitoyens.

Tout le monde connaît l'homme privé. Campagnard et s'en faisant gloire, accessible à tous et toujours, d'un caractère inflexible mais bon, d'un jugement prompt et sain, conseiller sûr et expérimenté, les plus humbles comme les plus hautes personnalités départementales recherchaient ses conseils dans les occasions difficiles. Ces qualités jointes à une honnêteté proverbiale lui avaient valu l'estime et la considération de tous.

Sans doute, la vie publique crée des froissements inévitables et certains partis critiqueront peut-être les votes de l'honorable sénateur. Pour nous, qui n'aimons pas les discussions passionnées autour des tombes, nous tenons à constater simplement que, à l'heure suprême où dans un rayonnement surhumain l'âme compare l'infini à l'exiguïté de l'étape qui s'achève, M. Roques a fermement voulu, dans la plénitude de ses facultés, donner le bon exemple et mourir en chrétien.

Nous prenons une part sincère à la douleur d'une famille cruellement éprouvée.

Notre compatriote M. le capitaine de frégate Gaillard, est nommé commandant de l'éclaireur d'escadre le *Vaudreuil*, à la station de la mer des Indes.

RETRAITE DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ

Aux termes d'un décret, les professeurs titulaires des Facultés, des écoles supérieures de plein exercice et préparatoires, des lycées et collèges, ne pourront être admis à la retraite qu'après avis conforme de la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique.

Les délibérations de la section ne seront valables que si la moitié plus un des membres sont présents.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

A partir de ce jour, la Bibliothèque sera ouverte au public de six heures à midi et de une heure à quatre au lieu de onze heures à quatre.

Session d'août 1882

Stance du 26 août (Suite).

1,608 fr 75 au budget rectificatif de 1882 et 1,391 fr. 25 au sous-chapitre 4 du budget primitif de 1883.

Adopté.

Budget rectificatif départemental de 1882.

M. Lachèze, rapporteur de la même commission, propose de voter de la manière suivante le budget rectificatif de l'exercice 1882.

1 ^o Routes départementales.....	2,020 »
2 ^o Chemins vicinaux.....	2,140 25
3 ^o Enfants assistés.....	2,000 »
4 ^o Aliénés.....	5,000 »
5 ^o Subventions aux communes pour réparations de leurs maisons d'école.....	2,100 »
6 ^o Pensions départementales.....	1,694 16
7 ^o Dettes départementales afférentes à des dépenses non obligatoires.....	170 18
8 ^o Remboursement d'une obligation départementale.....	200 »
9 ^o Subvention à la commune de Bouziès pour l'établissement d'une passerelle au pont du chemin de fer, au passage du chemin vicinal ordinaire n° 4.....	1,608 75
10 ^o Subvention pour éteindre la dette qui existe dans le service de la médecine gratuite.....	6,672 76
Total.....	23,606 10
Les restes disponibles étant de.....	23,606 10
Balance.....	» »

Budget rectificatif de l'instruction publique.

Le même rapporteur propose au Conseil d'adopter le budget rectificatif de l'instruction publique pour l'exercice 1882, conformément aux propositions de M. le Préfet. Ces propositions consistent à affecter une somme de 522 fr. 17 restée libre sur les fonds de 1881, au paiement d'indemnités de déplacements aux instituteurs et institutrices.

Adopté.

Comptes départementaux.

Le même rapporteur propose ensuite d'approuver les comptes départementaux présentés par M. le Préfet pour les opérations de l'exercice 1881.

Adopté.

Budget. — Sous-chapitre XIII.

Il demande ensuite au Conseil de porter à 100 fr. le crédit de 30, proposé au Sous-chapitre XIII sous la désignation de frais d'achat d'articles de bureau pour le service du Conseil général, ce crédit de 30 fr. étant insuffisant. Et enfin, il propose d'inscrire au même Sous-chapitre, sous l'article 18, une somme de 1660 fr. pour dépenses diverses et imprévues; le total du Sous-chapitre XIII s'éleva ainsi à la somme de 31,063.

Adopté.

Budget ordinaire de 1883. — Récapitulation.

Au nom de la même commission, M. Roques fait connaître que le vote du budget ordinaire étant terminé, il y a lieu de procéder à la récapitulation des dépenses par Sous-chapitre.

En conséquence, le Conseil fixe définitivement de la manière suivante le total des Sous-chapitres compris au budget ordinaire :

Sous-Chapitre I ^{er}	156,697 65
— II.....	20,583 »
— III.....	180,575 »
— IV.....	341,857 83
— V.....	30,000 »
— VI.....	100,000 »
— VII.....	31,172 »
— IX.....	3,100 »
— X.....	6,000 »
— XI.....	7,400 »
— XII.....	14,125 »
— XIII.....	31,063 »
— XIV.....	14,204 13
— XV.....	76,066 53
— XVI.....	150 »
Total.....	1,012,994 16
Les recettes déjà votées étant de..	1,012,994 16
Balance.....	» »

Ecole normale d'instituteurs. — Emplacement. — Déclaration d'utilité publique.

M. le Préfet demande que l'emplacement choisi par le Conseil général pour l'établissement de l'Ecole Normale d'institutrices soit déclaré d'utilité publique, afin de pouvoir en ordonner l'expropriation.

Adopté.

Inventaire du mobilier de la Préfecture.

M. le Préfet dit que depuis un certain nombre d'années il n'a pas été fait d'inventaire du mobilier de la Préfecture. Il prie le Conseil général de désigner un de ses membres pour procéder à cet inventaire. La Commission départementale est déléguée à l'effet de charger un de ses membres de ce travail. La séance est suspendue à 4 heures 1/2.

Reprise de la séance à 4 heures 3/4.

Chemins vicinaux. — Commune de St-Cernin. — Répartition des contingents communaux.

Au nom de la Commission des Travaux Publics, M. Bruguères propose :

1° D'adopter la modification à faire à la répartition des contingents communaux de la commune de St-Cernin, laquelle consisterait à affecter à l'avenir au chemin de grande communication n° 10 une somme de 89 fr. 46, portée jusqu'ici sur les chemins vicinaux ordinaires.
Adopté.

Chemin de fer de Cahors à Capdenac. — Passage inférieur à construire aux abords de la gare d'Arcambal. —
Vote de crédit.

2° D'approuver, en principe, les propositions de M. l'ingénieur en chef du département relatives au passage inférieur à construire aux abords de la gare d'Arcambal (chemin de fer de Cahors à Capdenac); de donner à ce passage en vue de l'établissement, non loin de cette gare, d'un pont sur le Lot, une largeur de 5 mètres au lieu de 4 mètres et d'élever le crédit de 4,000 fr. à 5,200 fr. Ce crédit de 5,200 fr. serait inscrit à un budget ultérieur, c'est-à-dire avant la mise en exploitation du chemin de fer de Cahors à Capdenac.
Adopté.

Chemins vicinaux. — Emploi des ressources vicinales disponibles au 1^{er} janvier 1882.

3° De donner acte à M. le Préfet de la communication des 29 états (un par canton) indiquant l'emploi des ressources vicinales disponibles au 1^{er} janvier 1882.
Acte est donné.

Au nom de la même Commission, M. de Verninac propose au Conseil :

Route départementale n° 1. — Déviation.

1° De donner son adhésion au procès-verbal de la conférence qui a eu lieu entre MM. les ingénieurs des chemins de fer de l'Etat et ceux du service ordinaire du département, en vue de la déviation d'une partie de la route départementale n° 1, par suite de la construction du chemin de fer de Montauban à Brive.
Adopté.

Chemin d'intérêt commun n° 91. — Approbation de l'avant-projet.

2° D'approuver l'avant-projet de construction du chemin vicinal d'intérêt commun n° 91, de Gréalou à Cabrerets, partie comprise sur le territoire de la commune de St-Chels et de déclarer les travaux d'utilité publique.
Adopté.

Sections électorales. — Commune de Gramat.

Au nom de la commission des vœux, M. Bergon propose de rejeter la demande présentée par le conseil municipal de Gramat tendant à ce que la section électorale comprenant les villages de Prangères, St-Chignes et hameaux du Causse soit supprimée.

M. le baron Dufour ne voit pas sur quoi s'est basée la commission des vœux pour proposer le maintien du *statu quo*; attendu que 167 électeurs ont protesté, par leur abstention, lors des dernières élections contre le sectionnement, qu'à l'unanimité des membres présents, moins une voix, le conseil municipal a demandé qu'il ne soit fait qu'une seule section et qu'il n'existe au dossier aucune pièce demandant le maintien du sectionnement.

M. Robert Calmon fait observer que c'est le 13 août que le conseil municipal de Gramat a voté le non-sectionnement, c'est-à-dire en session ordinaire. Les membres du conseil pouvaient donc ignorer que cette question devait être traitée. Neuf membres étaient absents. — M. Calmon croit devoir faire observer également, que les habitants du Causse sont éloignés de Gramat, tandis qu'ils sont à une distance moindre de St-Chignes.

M. le Préfet dit que les abstentions des électeurs de St-Chignes proviennent de ce que les deux bureaux de vote ont été placés dans la salle de la mairie de Gramat. Ces abstentions ne se seraient pas produites si le vote de la deuxième section avait eu lieu dans la salle d'école de St-Chignes. C'est en effet à St-Chignes que vont à la messe les habitants de Prangères et des hameaux du Causse. On a voulu imposer aux électeurs un déplacement que rien ne justifiait; de là leur désintéressement, plus apparent que réel. Il suffirait pour remédier aux inconvénients signalés par les adversaires du sectionnement, de mettre le bureau de vote à la portée des électeurs en le plaçant à St-Chignes.

M. le baron Dufour demande que les électeurs de Prangères, St-Chignes et hameaux du Causse soient consultés immédiatement afin qu'il soit possible de statuer sur cette affaire à la session d'avril.

M. Calmon insiste sur les motifs que M. le Préfet vient de signaler. Il demande que les conclusions de la commission soient purement et simplement adoptées.

D'ici au mois d'août prochain le conseil municipal pourra voter de nouveau sur ce sujet et une enquête pourra être faite à la suite de ce nouveau vote.

Les conclusions de la commission, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

A la suite de ce vote, M. le baron Dufour fait observer que le maintien du *statu quo* n'a été prononcé qu'à la majorité. Il avait demandé, quant à lui, que les intéressés fussent immédiatement consultés et, à la contre épreuve, trois membres du Conseil ont repoussé les conclusions de la commission. Il désire que mention en soit faite au procès-verbal.

Sections électorales. — Commune de Rocamadour.

Le même rapporteur propose de rejeter la demande présentée par divers habitants de la commune de Rocamadour tendant à la suppression du sectionnement déjà existant.

M. le baron Dufour dit que c'est la presque unanimité des électeurs de cette commune qui demande la suppression de ce sectionnement; 12 conseillers municipaux sont aussi partisans de cette mesure, et il s'étonne que la commission n'ait pas pris en considération leur demande qui paraît des plus légitimes.

Il prie le Conseil général de rejeter les conclusions de la commission.

M. Robert Calmon fait simplement observer que le dossier ne comprend qu'une simple pétition et que l'avis du Conseil municipal ne figure pas à ce dossier. Le Conseil général ajoute-t-il, ne peut statuer sans avoir entendu les deux parties. M. Calmon appuie les conclusions de la commission qui, mises aux voix, sont adoptées.

Canal de la Garonne à la Loire supérieure. — Vœu.

Le même rapporteur propose de renouveler avec instance le vœu précédemment émis, et tendant à ce que le projet de canal de la Garonne à la Loire supérieure soit mis à l'enquête, sous le plus bref délai possible.
Adopté.

M. le président déclare la session close.
La séance est levée à 5 heures.

Le Président,
G. CAMBRES.

Le Secrétaire,
PIERRE DUFOUR.

M. Vaussenat, ingénieur civil, ancien administrateur de l'observatoire du Pic-du-Midi, est nommé directeur de l'observatoire du Pic-du-Midi pour cinq ans, à dater du 1^{er} novembre 1882.

Le général de Nansouty est nommé directeur honoraire de l'observatoire du Pic-du-Midi.

M. le ministre des travaux publics vient de charger M. Marx, inspecteur général des ponts et chaussées de 2^e classe, du service de la 9^e division (comprenant le département et la navigation du Lot) en remplacement de M. Buffet, qui passe à la 7^e inspection générale.

DONS ET LEGS MILITAIRES

Les dons et legs qui sont aujourd'hui à la disposition du ministère de la guerre sont au nombre de 76. Le plus ancien remonte à 1808. Leur total représente environ 85,000 francs de rente. La plupart de ces donations sont attribuées aux sous-officiers, caporaux et soldats, aux gendarmes, aux invalides, aux enfants de troupe, aux élèves des écoles militaires, aux sapeurs-pompier, aux cantinières. Elles sont destinées à des prix, à des bourses, à des achats de livrets de caisse d'épargne.

La plus considérable de toutes est celle du maréchal Baragoe de Hilliers, qui a laissé 20,000 francs de rente à répartir chaque année, par moitié, entre les officiers blessés ou nécessiteux d'une part, et d'autre part, les hommes de troupes qui se trouveraient dans les mêmes conditions. Quelques donateurs enfin ont abandonné au ministère de la guerre la propriété ou la jouissance de leurs immeubles. Il est bien entendu d'ailleurs, que ces dons et legs sont tout à fait en dehors des sommes versées à la caisse des offrandes nationales en faveur des armées de terre et de mer.

L'état-major général du corps d'occupation de Tunisie, a reçu l'ordre de commencer, le 1^{er} novembre, le rapatriement de la première série des bataillons d'infanterie qui avaient été désignés, en juin dernier, pour rentrer en France.

Ces bataillons seraient ceux des 1^{er}, 2^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 11^e, 11^e, 11^e, 11^e et 13^e régiments d'infanterie, et le 28^e bataillon de chasseurs à pied.

On écrit de Biarritz, 2 novembre :

La mer a été exceptionnelle comme force à Biarritz. Les vagues déferlaient contre le promontoire de Palais-Biarritz et ricochaient jusqu'à l'entrée du café-restaurant. Un morceau de quai entre l'établissement des bains à la Grande-Plage et Palais-Biarritz a été démolit. Le sable arrive au milieu du quai. Une maison neuve s'est effondrée au quartier Gardague.

TROUBLE ACCIDENT

Le 15 courant, le nommé Arène (Antoine), âgé de 47 ans, cultivateur à Maillol, commune de Gourdon venant de chez M. Patrie, entrepreneur du chemin de fer, allait à la gare de St-Clair, conduisant une charrette attelée de deux chevaux, sur laquelle se trouvaient quelques sacs d'avoine et son et trois ou quatre quintaux de foin. Près de la Maladrerie il fit monter successivement sur sa charrette six personnes, dont deux étaient ses enfants, et lui-même monta sur le devant, n'ayant ni guides, ni rênes pour diriger son attelage. En descendant la côte de Gourdon, les deux chevaux, excités parait-il, par les cris : haie ! haie ! poussés par les enfants, s'emportèrent, et Arènes ayant voulu s'avancer sur le brancard pour saisir les rênes du cheval, afin de pouvoir le maîtriser, à perdu l'équilibre, est tombé à terre et la roue gauche de la charrette lui est passée sur le corps et lui a brisé la colonne vertébrale. Le nommé Pagès (François), ayant voulu sauter, s'est déboîté le genou droit et a dû être emporté à la maison voisine. Le plus jeune des fils Arènes, a pu se maintenir sur la charrette, mais les autres personnes qui s'y trouvaient encore avec lui ont été jetées à terre par la violence des mouvements. Trois de ces personnes n'ont reçu que des contusions sans gravité; la quatrième, qui était en état d'ivresse, est tombée sur la route la tête la première et a perdu connaissance. L'attelage a

été arrêté à trente mètres environ du lieu de l'accident par le nommé Laurie (Augustin), cultivateur.

Nous lisons dans l'Echo de Marmande :

Mardi dernier, 24 octobre, vers 3 heures de l'après-midi, quatre bateaux chargés de farines et de diverses marchandises, descendaient la Garonne, se rendant à Bordeaux. L'un de ces bateaux contenait 1,200 balles de farine, mal dirigé sans doute, n'ayant pu couper le courant assez tôt, il manqua la passe sous l'arche marinière du pont en construction, à Thivras, pour le chemin de fer de Marmande à Casteljaloux; la force du courant le jeta contre les piquets soutenant le pont de service; le bateau, après avoir fait un tour sur lui-même, sombra avec toute sa cargaison. Le choc fut si violent, que plusieurs travées ont été brisées; soulevé par les eaux, le bateau fut jeté contre une des piles du pont et se brisa immédiatement.

L'équipage a pu se sauver. Le personnel de MM. Mondon et Cellier, entrepreneurs de la construction du pont, a, dans cette circonstance, montré un grand dévouement en prodiguant des secours aux marins.

On écrit de Cajarc.

La crue relativement élevée du Lot a causé plusieurs dégâts dans les diverses entreprises du chemin de fer, A Saint-Martin Labouval, le pont de service pour la construction d'un pont sur la rivière a été enlevé dans la nuit du 28 octobre.

UNE TRISTE AFFAIRE

Il est bruit dans Bordeaux d'une affaire déplorable dont les détails scandaleux nous imposent la plus grande réserve.

Une femme de trente-huit ans a été arrêtée comme coupable d'avoir depuis de longues années livré sa fille à des hommes de tout âge et de toute condition.

L'enfant n'avait que neuf ans lorsque ont commencé ces pratiques infâmes.

Aujourd'hui, âgée de dix-neuf ans, elle est mariée à un voyageur de commerce à qui elle a tout avoué et qui, en apprenant l'affreuse vérité, a déposé une plainte contre sa belle-mère.

Ce malheureux est marié depuis le 10 octobre !

Des perquisitions faites au domicile maternel et dans les garnis où se passaient habituellement les scènes de débauche ont amené les découvertes les plus compromettantes pour cette mère abominable.

UN AFFREUX MALHEUR

On écrit de Bayonne.

Une chaloupe de pêche montée par dix-huit marins du petit port de Laredo sur la côte de Biscaya a été surprise vendredi soir par une violente bourrasque.

En ce moment, passait près d'eux un navire désemparé et abandonné, naviguant au gré des flots.

Les pêcheurs, croyant devoir être plus en sûreté sur cette épave que dans leur traînière, abandonnèrent celle-ci et montèrent à bord du navire; quelques heures après le navire, poussé par un vent furieux, venait se briser sur les rochers de Plencia. Un seul des dix-huit pêcheurs a pu gagner la terre et porter la nouvelle de cette affreuse catastrophe.

Tous ses malheureux compagnons avaient perdu la vie dans ce sinistre.

La famille ROQUES prie les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre de part, de vouloir bien considérer le présent avis comme une invitation aux obsèques de M. Roques, Sénateur du Lot, qui auront lieu demain matin à 7 heures 1/2.

Dernières Nouvelles

ÉLECTIONS SÉNATORIALES (Finistère).

Inscrits.....	287
MM. Halna du Fretay, légitt..	200 voix élu
Le Guen, légittimiste...	197 — élu
Rcusseau, républicain..	187 —
Morveau, républicain...	184 —

Londres, 5 novembre.

Lord Grandville a donné à M. Duclerc des assurances satisfaisantes relativement à la mission de lord Dufferin en Egypte. Elle a principalement pour but de savoir s'il importe d'aider

le Khédive contre le faux prophète et d'empêcher l'Abyssinie de se déclarer contre le gouvernement égyptien.

— Le Cabinet de Londres accepte toutes les propositions de la France à la seule condition que le chef de l'administration égyptienne soit un sujet de la reine Victoria.

Berlin, 5 novembre.

Le prince de Bismarck s'est prononcé contre une surveillance internationale des finances de l'Egypte. Il veut éviter à tout prix d'ouvrir certaines questions épineuses soulevées dernièrement par les Etats secondaires de l'Europe.

Paris, 6 novembre.

La réunion de la salle de la Boule-Noire déclare que M. Clémenceau a démerité du suffrage universel.

Bordeaux, 6 novembre.

Au banquet de Bordeaux M. Legrand, ministre du commerce, en portant un toast à M. Grévy a promis que le gouvernement assurera le respect des lois, le maintien de l'ordre sans faire de la réaction; il continuera l'œuvre d'apaisement et étudiera les moyens de satisfaire les besoins de l'industrie et du commerce.

Bourse de Paris.

Cours du 7 Novembre.	
Rente 3 p. %.....	81.10
— 3 p. % amortissable.	81.30
— 4 1/2 p. %.....	109.75
— 5 p. %.....	114.85

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 4 novembre 1882.

Les acheteurs restés sur la brèche avaient supposé qu'une partie de la baisse subie par nos rentes pendant la seconde quinzaine d'octobre était due à des ventes à découvert, la tension croissante du prix du report en liquidation est venu les tromper; cette déception nouvelle a provoqué un certain nombre d'allègements de positions que l'on venait de faire reporter et la Bourse a été franchement mauvaise jusqu'à la fixation des cours de compensation sur les valeurs. Les meneurs du marché sont alors intervenus et ils ont brusquement relevé nos rentes et un certain nombre de valeurs de spéculation. Le 5 0/0 a remonté à 115, le 3 0/0 à 80.50, l'amortissable à 80.95.

La Banque de France, dont le dernier bilan constaté une augmentation de 53 millions dans la portefeuille et de 1,068,000 fr. dans les bénéfices s'est relevée à 5,325.

Le Suez a repris et dépassé le cours de 2,600; les recettes des deux premiers jours de novembre sont en progrès.

Le Midi et l'Orléans sont en reprise. Pendant la quarante-deuxième semaine de l'exercice, le produit total des recettes des anciens réseaux a été à peu près le même qu'en 1881; il y a eu augmentation de 17,149 fr. sur le Nord, de 47,318 fr. sur l'Orléans, de 4,312 fr. sur le Midi et diminution de 27,751 fr. sur le Lyon, de 28,677 fr. sur l'Est, de 4,326 fr. pour l'Ouest.

On laisse reposer les valeurs orientales. Le conseil d'administration de la Société anonyme du *Petit Journal* a décidé la distribution, à partir de novembre, d'un troisième acompte de 10 francs par action sur le dividende de l'exercice 1782.

A VENDRE DES PLANTS DE VIGNE (EN PÉPINIÈRE)

Tels que : Plants de Mérau, Auxerrois et autres Plants du pays de première qualité. La première pousse ayant au moins 50 centimètres. S'adresser à M. BELMON (Henri), propriétaire à Lalande, près Belaye (Lot).

VIENT DE PARAÎTRE

À LA MAISON DU PONT-NEUF PARIS

L'ALBUM-CATALOGUE le plus complet en VÊTEMENTS pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS avec toutes les nouvelles Gravures de Mode, SAISON HIVER 1882-83.

Ce Catalogue est adressé Franco.

QUELQUES SÉRIES RECOMMANDÉES :

Bardessus drapé, nuances assorties, doublet mouton.	22'	Fourrures Pardessus colé, parement, revers Véritable Fourrure	49'
Bardessus très belle ratine, bien doublés.	20'	Complets Porte draperie d'hiver.	30'

Enfants, jolis Pardessus, 7' | Costumes élégants, 6'

Expédition franco dans toute la France à partir de 25 fr.

Tout vêtement expédié ne convenant pas, l'argent en est retourné de suite.

ADRESSER LES DEMANDES AUX DIRECTEURS DE LA Maison du PONT-NEUF, Paris N'A PAS de Succursale en France

BIBLIOGRAPHIE

Le 80^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré au département de la Nièvre, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très exacts sur ce département : situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant des vues de Nevers, de Clamecy, de la Charité, et enfin une excellente Carte du département, avec plan de Nevers complètent un ensemble qui justifie l'immense succès obtenu par le grand ouvrage désormais populaire de V.-A. Malte-Brun.

REVUE SCIENTIFIQUE Sommaire du numéro 18 (28 octobre 1882). — Les explorations des grandes profondeurs de la mer, par M. Alphonse Milne-Edwards (de l'Institut). — La lumière et la chaleur du soleil, par M. A. Young. — L'origine de la musique chez l'homme et chez les animaux. L'éthnologie de la Borée. — Revue de thérapeutique. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie. — Chronique.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Sommaire du numéro 18 (28 octobre 1882). — Deux hommes de 1848 : Ledru-Rollin et M. Louis Blanc, par M. E. de Pressensé. — Institut : Séance publique annuelle des cinq Académies. — Le lorgnon d'Emmanuel Aubry, conte, par M. Jules de Glouvet. — Un dispensaire pour enfants, par M. Arthur Baignères. — Poésies, par M. André Theuriot. — Notes et impressions, par Louis Ulbach. — Politique extérieure. — Bulletin.

Bureau des Revues, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LA NATURE Sommaire du N° du (29 octobre 1882). — Météorologie nautique. Les isanémones d'été dans l'Atlantique nord : L. Brault. — Bibliographie. — L'Amérique préhistorique. — Les Cliff-Dwellers : de Nadillac. — Le Grand Arlequin de Cayenne : Maurice Girard. — Louis Favre, entrepreneur du grand tunnel du saint-Gothard : Maxime Hélène. — Le transport des grandes masses : A. de Rochas. — Chronique. — Académie des Sciences, séance du 23 octobre 1882 : Stanislas Meunier. — Une maison du quinzième siècle à Chartres. — Bulletin météorologique de la semaine. — Boîte aux lettres.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. — Sommaire de la 1138^e livraison (28 octobre 1882). — Exploration du Haut-Niger, par M. le commandant Gallieni, de l'infanterie de marine (1880-1881). — Texte et dessins inédits. — Onze gravures de A. Deroy, E. Ronjat, Tofani, Thiriat et Riou avec deux cartes. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, Journal Universel d'Électricité. — Sommaire du numéro du 28 octobre 1882. — Bureaux, 51, rue Vivienne, Paris.

Des différences physiques existant entre les courants induits directs et les courants induits inverses Th. du Moncel. — L'éclairage électrique des côtes; d'Angleterre et d'Australie (1^{er} article); Gustave Richard. — Les aurores polaires (2^e article); Alfred Angot. — Les sciences physiques en biologie : L'électricité (12^e article); D^r A. d'Arsoval. — La lampe et la machine Jurgensen; Aug. Guerout. — Exposition Internationale d'Électricité de Munich : A propos de l'expérience du transport de la force; Frank Gerdly. — Revue des travaux récents en électricité : Historique des moteurs électriques. — A propos des courants ondulatoires. — Correspondance : Exposition Internationale d'Électricité de Munich : La clôture de l'Exposition; lettre de M. O. Kern. — Faits divers.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES & ENFANTS
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :
REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésière. LÉON PEYLET, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalésière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalésière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

EXCELLENTE OCCASION

A céder le Dictionnaire universel de Larrousse, s'adresser au bureau du Journal.

Avis.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881

PHARMACIE CENTRALE

DE CAHORS

ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Étranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

COLORATION DES VINS PAR LA TEINTE VÉGÉTALE

GARANTIE INOFFENSIVE ET EXEMPTÉ DE TOUTE MATIÈRE NUISIBLE

La dose pour 1 barrique de 225 litres..... 3 fr. »
La boîte de six doses pour 6 barriques de 225 litres..... 16 »
La boîte de 12 doses pour 12 barriques..... 30 »

Ce produit donne aux vins trop faibles une belle couleur pourpre, c'est-à-dire la couleur naturelle du vin, ne les trouble pas et aide à la clarification.

Expédition franco port et emballage contre mandat poste avec instruction détaillée; il est ajouté, sur la demande du client, la manière sûre et pratique de fabriquer avec les raisins secs le vin et la piquette de ménage.

Adresser toutes demandes à M. COUSTILLAS Jeune, négociant
Place Francheville, Périgueux.

VIGNES AMÉRICAINES

Provenance franc de pied Américain.

MASSOU

Viticulteur, à PENNE (Lot-et-Garonne)

PRIX COURANT POUR 1882-83 :

PORTE-GREFFES :		PRODUCTEURS DIRECTS :	
Boutures.	Racinés.	Boutures.	Racinés.
Riparia, le cent, 5 f. »	13 f. »	Jacquez, le cent, 6 f. »	25 f. »
Solomis, — 5 »	10 »	Herbemont, — 5 »	22 »
Viala, — 4 »	13 »	Cunningham, — 4 »	12 »
York-Madeira, — 6 »	20 »	Elvira, — 6 »	25 »
Clinton, — »	50 c. 2 »	Othello, — 40 »	100 »
Taylor, — »	50 c. 2 »	Noah, — 25 »	60 »

GREFFES (sur garantie), livrables le 15 Mars au 15 Mai prochain. — On livre, l'année après, autant de Racines et Greffes d'une année, qu'il y a eu de manquants. — Chaque Propriétaire doit envoyer ses boutures françaises.

Greffes sur Boutures. Racinés.		Greffes sur Boutures. Racinés.	
Riparia, le cent, 22 f. »	35 f. »	Viala, le cent, 22 f. »	30 f. »
Solomis, — 22 »	30 »	Herbemont, — 25 f. »	

Par quantité de dix mille, le cent, 20 fr. — Sans garantie de reprise, 5 fr. par cent meilleur marché.

RIPARIA, Boutures (Provenance Américaine) : Pour être sûr qu'il n'y a pas dégénérescence provenant de greffage sur vignes françaises, pris au DOCK, à BORDEAUX, par caisse de dix mille, 60 fr. le mille avec la garantie de reprise, en livrant l'année après autant de boutures qu'il y a eu de manquants. — Sans garantie, 50 fr. — Les demandes inférieures à 50 fr. ne sont pas acceptées.

Franc, rendu en gare et d'emballage.

MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

VÉRITABLE SUCRE VINICOLE

raffiné & perfectionné

SUPÉRIEUR A TOUS LES AUTRES SUCRES

Pour l'Emploi dans les Vendanges

Médailles d'Or et Croix de la Légion d'Honneur obtenues pour ce produit hors ligne à l'Exposition Universelle de 1878.

Amélioration des vins. — Vinification des mares de raisin. — Production de fines Eaux-de-Vie de vin.

Moyens légitimes de doubler et tripler ses récoltes et d'augmenter ses revenus, par le sucrage des vendanges, au moyen du Sucre vinicole raffiné et perfectionné.

Le véritable Sucre vinicole, pur, de bon goût, sans acide, porte la marque (Maïs et Raisin) et se livre tout cassé, en sacs de 50 kilos (sacs perdus).

Brochure complète, envoyée gratis sur toute demande, contenant avec explications détaillées, les meilleurs procédés de vinification ainsi que de nombreux témoignages d'entière satisfaction.

Ecrire au Dépôt général : DROGUERIE CENTRALE du SUD-OUEST, à Agen (Lot-et-Garonne). Directeurs : A. Jaille et G. Thomas. — Réponse et tous renseignements immédiats.

Le cout du transport est au plus de 1 franc par 100 kilos et par 100 kilomètres.

AVIS TRÈS-UTILE

Guérison des maladies de toutes sortes, par le traitement du Docteur DEXE. Il sera répondu immédiatement à tous ceux qui enverront un timbre de 0.15 c. à M. CHOLET, Directeur de la Pharmacie des Deux-Mondes 12, Quai de la Guillotière à Lyon.

PLUS de NÉURALGIE ni MIGRAINES

GUÉRISON INSTANTANÉE & GARANTIE des MAUX DE TÊTE et MAUX DE DENTS par l'Huile Chinoise de MATHIEU, 63, boul. de Strasbourg, PARIS. Prix du flacon avec manière de l'employer (franco) contre 4 fr. 25 en mandat ou timbres-poste (marque déposée). Exiger sur chaque flacon la Signature MATHIEU

HERNIES

Descentes, Chutes de Matrices

GUÉRISON CERTAINES ET RADICALE

MÉTHODE MIGNAL-SIMON

Médecin-Herniaire aux Herbiers (Vendée)

NOTICE GRATIS & FRANCO - Affranchir

GUÉRISON CERTAINE

et sans douleurs des Plaies aux jambes, ulcères variqueux de toutes natures, d'ant de 20 et même de 30 ans compliqués ou non d'éczémas. S'adresser à M. MOSSOT, médecin à BUSSY-en-OTHE (Yonne) Envoi du Prospectus gratis.

AVANT DE PLANTER

Lire le rapport adressé au Ministre de l'Agriculture par M. ALLIEN, conseiller général de l'Hérault, sur les plants américains à St-Georges. S'adresser à M. COULET, libraire éditeur, grand-rue, Montpeltier.

Prix : 0 fr. 50 c.; franco-poste 0 fr. 60 c.

AVANT DE PLANTER

Lire le rapport adressé au Ministre de l'Agriculture par M. ALLIEN, conseiller général de l'Hérault, sur les plants américains à St-Georges. S'adresser à M. COULET, libraire éditeur, grand-rue, Montpeltier.

Prix : 0 fr. 50 c.; franco-poste 0 fr. 60 c.

Le Propriétaire-Gérant A. Layton

VIGNES AMÉRICAINES

Boutures et racinés de toutes les variétés

Provenant des Propriétés de MM. MIGNIONAC et AMADOU

PROPRIÉTAIRES A MONTBAZIN (Hérault)

S'adresser à M. COMBES, propriétaire, allées Fénélon, à Cahors.

MACHINES A COUDRE

De la Maison BARIQUAND et Fils

CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (S. G. D. G.)

Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.

Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.

MÉDAILLE D'OR 1880

Plus de Chevaux couronnés!

Guérison radicale et réparation du poil de la même couleur par le

TOPIQUE PORTUGAIS DE C. ROUXEL

CAILLAT-ALMIN, 75, rue Vieille-du-Temple.

Seul propriétaire, par adjudication du 21 juillet 1877.

Exiger le timbre humide de l'État et la signature CAILLAT-ALMIN.

Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies 5 fr. grand flacon, avantage réel

MAISON DES 100.000 PALETOTS

CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843

RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE.

Tous les Envois sont faits franco.

J'OFFRE à toute personne sans quitter son emploi le moyen de gagner 10 fr. à 15 fr. par jour 30 fr. en voyageant pour articles utiles et nouv. Répon. Fr. suivant timbre. Ecr. à M. MATTHEY, 78, r. St-Martin, Paris

CORS AUX PIEDS

Durillons et Œils de Perdrix

VERRUES AUX PIEDS & AUX MAINS

GUÉRISON CERTAINE

Par la Pommade GALOPEAU

dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies 1 fr. le flacon, par poste 1 fr. 25 se méfier des contrefaçons Exig. l'adr. 11, après 19, boul. de Strasbourg, Paris

FOURGEAU

A ETAMPES (Seine-&-O)

AGRAFES pour Couvertures de Bâtimens employées sur le nouvel HOTEL-DE-VILLE de PARIS

PLUS DE MAUX DE DENTS!

par l'emploi de

L'ÉLIXIR DENTIFRICE

de RR. PP. BÉNÉDICTINS

de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)

DOM MAGÉLOLONNE Prieur

3 Médailles d'Or, Bruxelles 1850, les plus hautes récompenses

PAR LE PRIEUR

EN L'AN 1373

PIERRE BOURSAUD

Flacon 2 fr. 18 fr. — Poudre, boîte 1 fr. 25. Pâte, boîte 2 fr.

M^{re} fondée en 1507

Agent général : SEGUIN, 2, rue Harmerie Bordeaux.

Se trouve à Cahors, chez M. BREL, coif. boule. nord